RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

ARRÊTÉ

portant nomination d'un membre de la commission nationale de recours instituée par le décret n°93-596du 26 mars 1993 instituant une prime d'encadrement doctoral et de recherche attribuée à certains personnels de l'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'agriculture

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le décret n° 93-596 du 26 mars 1993 instituant une prime d'encadrement doctoral et de recherche attribuée à certains personnels de l'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'agriculture, et notamment son article 4;

Vu l'arrêté du 8 octobre 1998 relatif à la commission nationale de recours instituée par le décret n° 93-596 du 26 mars 1993 instituant une prime d'encadrement doctoral et de recherche attribuée à certains personnels de l'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 1er février 2017 portant nomination des membres de la commission nationale de recours instituée par le décret n°93-596 du 26 mars 1993 instituant une prime d'encadrement doctoral et de recherche attribuée à certains personnels de l'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

ARRÊTE

Article 1er

Monsieur Bruno Le BIZEC, professeur à l'École Nationale Vétérinaire, Agroalimentaire et de l'Alimentation, Nantes Atlantique (ONIRIS), est nommé membre de la commission nationale compétente pour examiner les recours contre les décisions de refus d'octroi de la prime d'encadrement doctoral et de recherche, au titre des enseignants-chercheurs, en remplacement de Monsieur Renaud TISSIER.

Article 2

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère chargé de l'agriculture.

Fait à Paris, le 29 AVR. 2021

Fait le

Pour le Ministre et par délégation :

La Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche,

Valérie BADUEL